



Fiche info

Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur Tir Sportif »

Le CQP « moniteur de tir sportif » est le premier niveau de professionnalisation dans une structure associative, privée ou territoriale. Le titulaire du CQP participe à l'enseignement et à la gestion de la sécurité.

Il a comme missions :

- Faire découvrir l'activité,
- Susciter l'envie de poursuivre en développant le plaisir et la réussite dans la pratique,
- Transmettre les premiers niveaux de technicité en adéquation avec le niveau du public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers une pratique en toute sécurité.

L'emploi d'un Moniteur de tir CQP correspond à un volume horaire de travail partiel, en face à face pédagogique, de 360 heures par an maximum.

FORMATION

La formation se déroule du 13 septembre 2021 au 31 octobre 2022 au CREPS de Bordeaux, accessible à tout public. Organisée en alternance : 150h en centre de formation, réparties sur quatre modules, intégrant une partie en formation à distance (FOAD) et 50h en situation professionnelle dans une structure.

Elle prépare aux 5 blocs de compétences :

Bloc 1 : Accueil et information - **Bloc 2** : Encadrement de séance - **Bloc 3** : Dynamique de l'activité

Bloc 4 : Intégration dans la structure - **Bloc 5** : Sécurité de la pratique

EXIGENCES ENTREE EN FORMATION FORMATION

- ⇒ être âgé(e) de 18 ans au minimum,
- ⇒ être licencié(e) à jour de sa cotisation,
- ⇒ être titulaire de l'attestation à l'unité d'enseignement PSC 1 ou titre équivalent,
- ⇒ être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir sportif de moins de un an ou une licence en cours de validité,
- ⇒ être titulaire du carnet de tir en cours de validité ou attestation d'assiduité signée du président du club
- ⇒ avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole de Tir Sportif, de 150 heures au cours de deux saisons sportives attestées par le président de club,
- ⇒ posséder un niveau départemental de pratique en tir réalisé au cours des 10 dernières années et lors de championnats officiels (ancienne SEC ou Gestion Sportive),
- ⇒ attester des compétences : organiser la sécurité de la pratique et transmettre les bases techniques du tir sportif, niveau Cible Orange. Le BF Initiateur permet d'en attester. Pour les non-titulaires, une épreuve sera organisée le jour des tests de sélections.

EQUIVALENCES

Les BFE1 ont par équivalence les blocs de compétences 2, 4 et 5.

TESTS DE SELECTIONS ET POSITIONNEMENT

Des épreuves de sélections (QCM de connaissances générales, de réglementation, de technique et de sécurité) et un entretien de positionnement seront organisés avant le début de la formation pour vérifier le niveau des candidats et étudier les possibilités d'adaptation ou d'allègement du cursus de formation.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant le	Épreuves de sélection	Phase de positionnement	Module 1	Module 2 Sauf BFE1	Module 3	Module 4 Sauf BFE1	Certifications	Rattrapages (Sous réserve)	Effectif
25/08/21	13/09/21	14/09/21	Du 11 au 15/10/21	Du 10 au 14/01/22	Du 21 au 25/03/22	Du 16 au 20/05/22	13 & 14/06/22	31/10/2022	6 à 20

COUT DE LA FORMATION

Le coût horaire des 150 heures de formation : Frais de dossier : 25€ (non remboursables)

Coût de la formation : 11,15 € par heure soit 1672,5 € en parcours complet et 892 € en parcours allégé

Formation éligible sur moncompteformation.gouv.fr Code : 248223

Aide fédérale allant de 30 % pour les financements privés à 45% pour les SHN et Demandeur d'Emploi Nota : les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire

S'INFORMER, S'INSCRIRE :

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site fédéral.

Contacts:

Directrice département formation professionnelle et Coordonnatrice pédagogique

Elodie COTTIN ecottin@fftir.org - 06.79.71.86.55

Responsable administrative suivi et aide au financement

Stéphanie TIRODE cqp@fftir.org - 06.98.76.84.23

